Indicateurs du décrochage de la formation

Version condensée des huit indicateurs

Observatoire du décrochage scolaire • Service de la recherche en éducation • DIP • Octobre 2023

Présentation

Les indicateurs du décrochage de la formation rendent compte des interruptions prématurées de formation durant le secondaire II à Genève.

Ces indicateurs sont élaborés par le service de la recherche en éducation (SRED) en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) et le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), dans le cadre de l'observatoire du décrochage scolaire rattaché à la commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP).

Ils traitent du phénomène du décrochage depuis l'interruption jusqu'au retour en formation. Après avoir dénombré les ruptures au cours d'une année scolaire *(indicateur 1)*, ils s'intéressent à la reprise d'une formation : transitions vers CAP Formations *(2)*, durée du décrochage avant l'arrivée dans le dispositif d'aide à l'entrée en formation qualifiante CAP Formations *(3)*, taux de retour en formation après la prise en charge *(4)*, durée totale du décrochage *(5)* et taux de maintien en formation après la reprise *(6)*.

De plus, deux indicateurs rendent compte des orientations après les différents programmes de préqualification *(7)* et des taux de diplômes obtenus par les jeunes passés par ces différents programmes *(8)*.

Ce court document contient les huit indicateurs sous une forme résumée. Parallèlement, ces indicateurs sont mis en ligne dans une version courte ainsi que dans une version plus détaillée (https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation). Ils débutent par des observations faites à partir de l'année scolaire 2015-16.

Jeunes en décrochage : définition

Les jeunes qui interrompent prématurément leur formation pris en compte dans ces indicateurs sont celles et ceux qui ont fréquenté au moins partiellement une formation de niveau secondaire II l'année de référence, qui l'ont interrompue et qui, dans tous les cas, ne sont plus en formation l'année suivante. Ces jeunes sont domiciliés à Genève, ont moins de 25 ans, n'ont pas annoncé de mobilité scolaire ou résidentielle et n'ont pas déjà obtenu de certification de niveau secondaire II. Les limites de la précision des indicateurs sont liées aux limites du recensement de la base de données scolaires du DIP.

1. Interruptions de formation entre deux rentrées scolaires consécutives (décrochages intra- et interannuels)

Chaque année, des jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage. Ces interruptions ont lieu en cours d'année ou en fin d'année scolaire, avant l'obtention d'une première certification. Elles concernent aussi des jeunes qui ont échoué aux examens finaux ou qui ne s'y sont pas présentés sans reprendre de formation l'année suivante.

L'ensemble des décrochages se produisant durant l'année scolaire sont qualifiés de décrochages *intra-annuels*. Quand ils surviennent à l'articulation de deux années scolaires, il s'agit de décrochages *interannuels*. Ces deux formes d'interruptions prématurées de formation sont déclinées dans deux indicateurs complémentaires (*1a* et *1b*).

Entre août 2021 et août 2022, 1266 jeunes ont connu un décrochage, soit une forte augmentation pour la deuxième année consécutive

1.1 Nombre de décrochages sur une année complète (d'août à août), selon le cursus accompli et l'âge

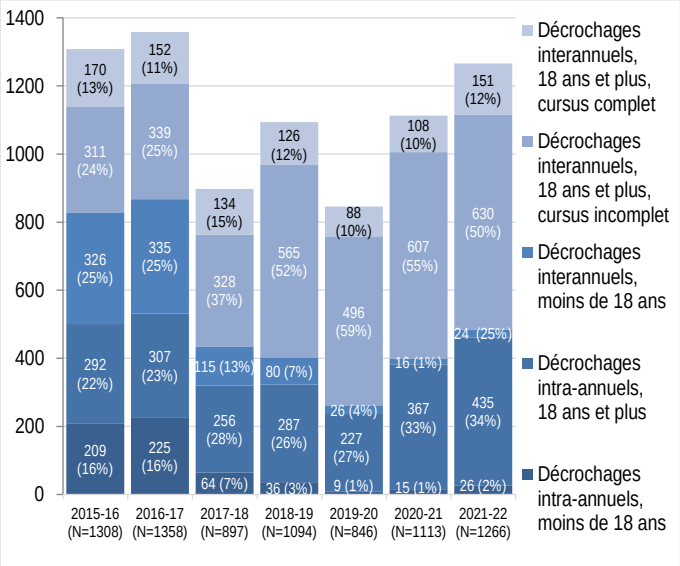

1.2 Taux de décrochage dans l'enseignement secondaire II selon l'âge

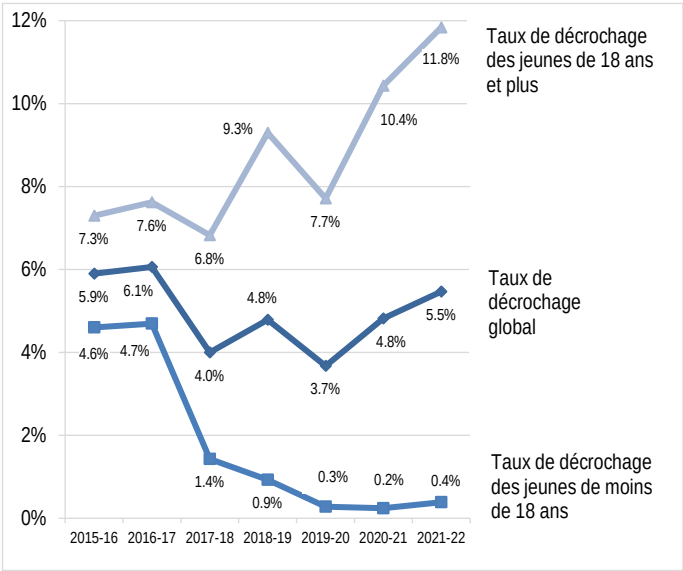

Sources : SRED – nBDS / Cognos

Entre la rentrée scolaire de 2021 et celle de 2022, 1115 jeunes du secondaire II ont interrompu leur formation et 151 n'ont pas repris une formation après un échec aux examens de fin de formation. Au total, 5.5% des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification (sans les formations pour adultes) n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de décrochage est en hausse notable (3.7% en 2019-2020, 4.8% en 2020-21 et 5.5% en 2021-22) et s'approche des taux des deux années précédant la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, FO18 (5.9% en 2015-16 et 6.1% en 2016-17). Cette augmentation du décrochage touche quasiment toutes les filières de formation, mais est particulièrement marquée cette année dans les filières préqualifiantes (de 23.6% à 27.2%). ■

2. Passage par CAP Formations

La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans a entraîné un repositionnement de CAP Formations. Auparavant, c'était le guichet unique du DIP destiné aux jeunes de 15 à 25 ans en décrochage, afin qu'ils et elles puissent bénéficier d'un suivi individualisé et d'un accès à diverses mesures de soutien en vue d'un retour en formation. Depuis la mise en place de FO18, le dispositif a élargi son offre, notamment auprès des jeunes de moins de 18 ans. Pour ces jeunes, CAP Formations est reconnu comme une formation préqualifiante, tout en poursuivant ses activités pour les jeunes ayant atteint leur majorité.

CAP Formations accueille 14% des jeunes de moins de 18 ans du préqualifiant ainsi que plus de 40% des jeunes qui décrochent après leur majorité

2.1 Transitions entre les filières du secondaire II et CAP Formations

Nombre de jeunes concernés	Année scolaire 2018-19	Année scolaire 2019-20	Année scolaire 2020-21	Année scolaire 2021-22
Orientations de jeunes mineurs à CAP Formations dans le cadre de l'obligation de formation	239	180	171	196
Arrivées à CAP Formations après un décrochage (élèves majeurs)	448	356	485	528
Fréquentation poursuivie à CAP Formations après la majorité, parmi les mineurs intégrés à CAP Formations	49	59	60	72

Taux de transition	Année scolaire 2018-19	Année scolaire 2019-20	Année scolaire 2020-21	Année scolaire 2021-22
Proportion des orientations CAP Formations sur l'ensemble des jeunes fréquentant les filières de préqualification	13%	12%	12%	14%
Taux de transition des décrocheurs majeurs à CAP Formations l'année suivant le décrochage	46%	44%	45%	43%
Taux de poursuite, à la majorité, des jeunes mineurs orientés à CAP Formations	40%	50%	52%	58%

Sources : SRED – nBDS / Casenet

CAP Formations est en charge de 14% des jeunes qui n'ont pas réussi à entrer ou à se maintenir dans une filière certifiante après le cycle d'orientation (CO) et qui fréquentent un dispositif de préqualification, soit 196 jeunes. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, mais dans un volume de décrochage qui a augmenté cette année (cf. *Indicateur 1*).

Dans ce cadre, non seulement CAP Formations offre un suivi individualisé, mais, en qualité de *case manager*, c'est l'instance d'orientation vers d'autres mesures assurées par différents dispositifs partenaires, au sein du DIP (OFPC) ou externes au DIP. Dans le paysage des formations préqualifiantes, CAP Formations est souvent une orientation subsidiaire.

En principe et dans les faits, un ou une jeune qui sort du CO n'y est jamais directement orientée, d'autres mesures lui étant prioritairement destinées (classes préparatoires, classes de préapprentissage, année de stages préprofessionnels, etc.). Ce n'est que dans un deuxième temps, lorsqu'une première expérience préqualifiante ne lui a pas permis de rejoindre une formation certifiante et qu'il ou elle est toujours soumise à l'obligation de formation (moins de 18 ans), qu'une orientation vers CAP Formations peut être envisagée. C'est aussi parfois le cas pour des jeunes de moins de 18 ans qui ont commencé une formation certifiante (p. ex. un apprentissage) dans laquelle ils n'ont pas réussi à se maintenir *(Fig. 2.1)*. ■

3. Durée de l'interruption avant l'arrivée à CAP Formations

Depuis 2013, CAP Formations propose une aide au retour en formation aux jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme de niveau secondaire II. Avant la prise en charge par un dispositif de soutien, les jeunes en situation de décrochage passent un laps de temps plus ou moins long hors du système de formation. Celui-ci agit de manière ambivalente sur le parcours de formation. S'il est souvent nécessaire à la remobilisation, il est aussi porteur d'un risque : celui de voir le ou la jeune renoncer à la formation. L'indicateur ici présenté analyse la durée de l'interruption de formation avant l'arrivée à CAP Formations.

Trois quarts des jeunes ont connu une rupture de moins de six mois lors de leur arrivée à CAP Formations en 2021-22

3.1 Durée moyenne et médiane avant l'arrivée à CAP Formations (en mois)

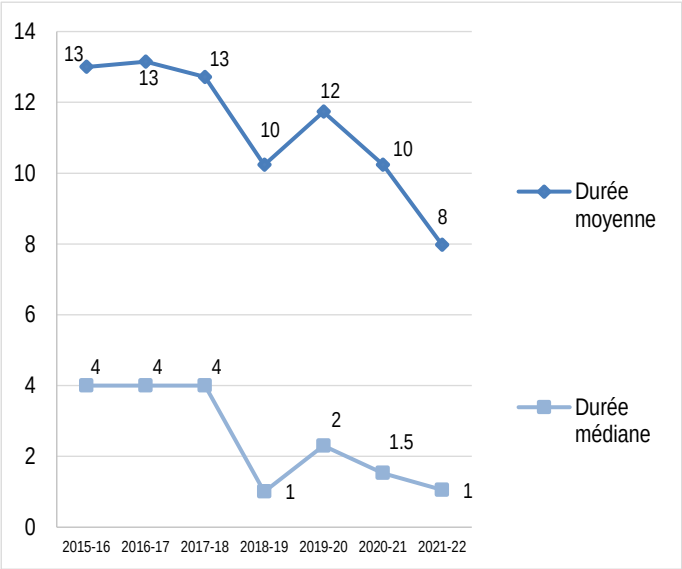

3.2 Répartition des jeunes selon la durée du décrochage avant l'arrivée à CAP Formations

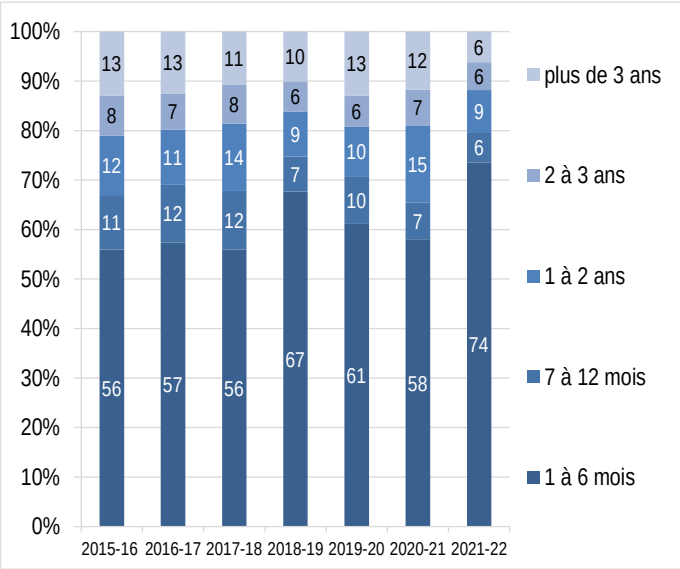

Sources : SRED – nBDS / Casenet

La plupart des jeunes qui se sont présentés à CAP Formations en 2021-22 avaient interrompu leur formation depuis peu. En moyenne, cette interruption est de huit mois, mais dans la moitié des cas, elle est de moins d'un mois (durée médiane) *(Fig. 3.1)*. Depuis 2018-19, le temps avant l'arrivée dans le dispositif est en diminution, malgré une légère hausse constatée en 2019-20 en lien avec la crise économique et sanitaire.

La cohorte 2021-22 confirme la tendance amorcée depuis quatre ans, avec la durée d'interruption la plus basse observée jusqu'à ce jour. Cependant, environ un jeune sur cinq (21%) se présente à CAP Formations plus d'un an après l'arrêt de formation *(Fig. 3.2)*. La différence entre la durée moyenne et la durée médiane s'explique par un faible nombre de jeunes restés longtemps hors du système de formation. Leur présence dans la population de référence pourrait s'estomper au cours des prochaines années. ■

4. Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations

Quitter le système éducatif sans certification augmente considérablement le risque d'être confronté au chômage et à la précarité. Pour limiter ce phénomène, le dispositif CAP Formations a pour objectif d'accompagner les jeunes qui quittent le système sans certification vers la reprise d'une formation. L'indicateur présenté ici dresse un état de lieux des reprises de formation après CAP Formations. Le taux de retour en formation permet une première mesure de l'efficacité du dispositif, en quantifiant le nombre de jeunes qui accèdent à une formation après la prise en charge.

56% des jeunes sont en formation à la sortie de CAP Formations, mais ce taux varie selon l'âge

Le taux de retour en formation après un passage par CAP Formations s'élève à 56% pour les jeunes ayant quitté le dispositif entre le 1er août 2021 et le 31 juillet 2022. Ce taux poursuit sa diminution comparativement aux années précédentes *(Fig. 4.1)*. Entre les deux dernières périodes d'observation, cette baisse concerne aussi bien les plus de 18 ans (54% en 2021-22 *vs* 63% en 2020-21) que les moins de 18 ans (63% en 2021-22 *vs* 69% en 2020-21). Cette diminution du taux de retour en formation reflète probablement la difficulté pour des jeunes en situation vulnérable à se positionner sur un marché de l'apprentissage encore tendu. En effet, l'apprentissage dual constitue la principale solution de formation pour les jeunes de CAP Formations. La reprise d'une formation est donc particulièrement sensible aux évolutions conjoncturelles de ce marché. En effet, lors de la crise économique et sanitaire, nous avons constaté une baisse importante du taux de retour en formation (entre la cohorte 2018-19 et 2019-20), quel que soit l'âge des jeunes. ■

4.1 Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations, selon l'année de fin de prise en charge

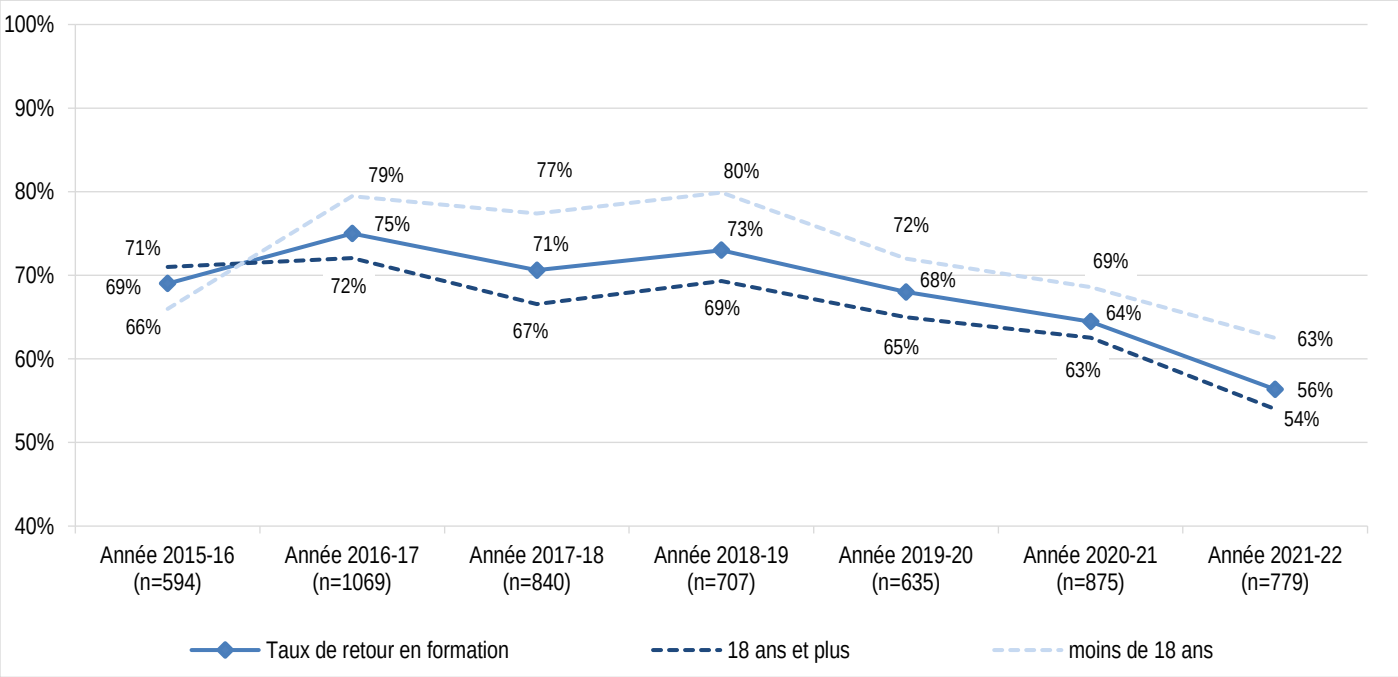

Sources : SRED – nBDS / Casenet

5. Durée entre l'interruption et la reprise de formation pour les jeunes passés par CAP Formations

Le temps de latence entre une interruption de formation et la reprise d'une nouvelle école ou d'un apprentissage est un élément important pour la compréhension du décrochage scolaire. Ce temps se révèle ambivalent : en effet, si pour certaines et certains jeunes, cette période hors formation est propice à une remobilisation et permet de faire le point sur leur projet, pour d'autres, elle est plutôt synonyme d'éloignement accru du système de formation. Dans le cadre de cet indicateur, nous mesurons la durée qui s'écoule entre l'interruption de formation et le retour en formation pour les jeunes dont le suivi par le dispositif CAP Formations s'est terminé en 2020-21. Le temps mesuré cumule deux périodes distinctes : d'une part, la durée entre la rupture de formation et l'arrivée dans le dispositif (cf. *indicateur 3*) et d'autre part, la durée écoulée depuis la prise en charge à CAP Formations jusqu'au retour en formation (cf. *indicateur 4*).

Après un décrochage précoce, la durée avant la reprise d'une formation est plus longue

5.1 Durée moyenne et médiane (en mois) du décrochage avant la reprise d'une formation

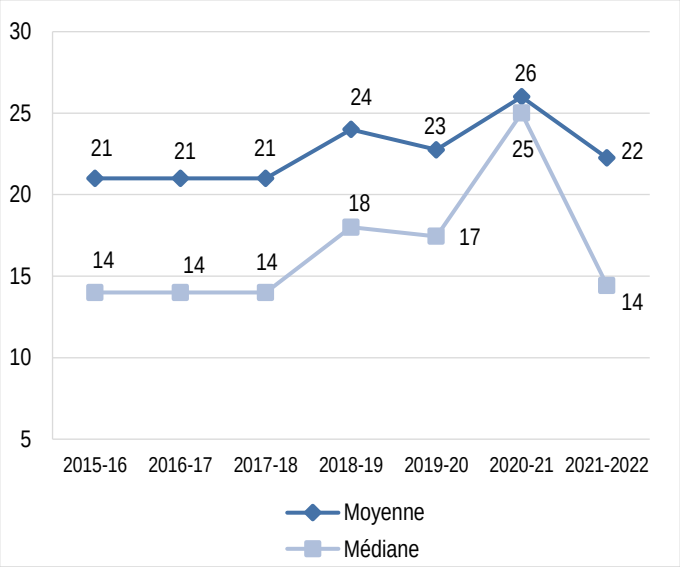

5.2 Durée moyenne avant l'arrivée à CAP Formations et durée moyenne de la prise en charge (en mois)

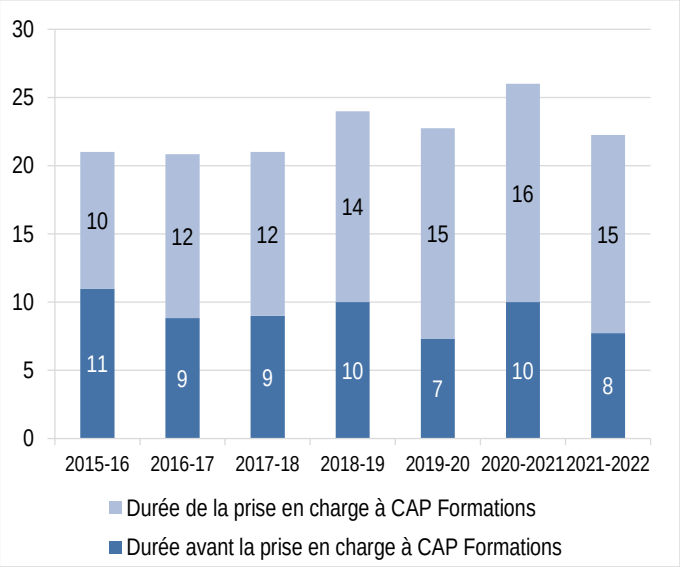

Sources : SRED – Casenet

La durée totale de l'interruption de formation est de 22 mois en moyenne et dans la moitié des cas, elle ne dépasse pas 14 mois (durée médiane) *(Fig. 5.1)*. Elle se décompose en 8 mois avant l'arrivée à CAP Formations et 14 mois et demi de prise en charge dans le dispositif *(Fig. 5.2)*. Par rapport à l'année précédente, la durée du décrochage tend à diminuer, surtout en raison d'une arrivée plus rapide à CAP Formations et, de façon plus marginale, d'une légère diminution de la durée de prise en charge. ■

6. Taux de maintien suite à la reprise d'une formation

Accéder à une formation correspond à la première étape importante pour les jeunes en décrochage, mais s'y maintenir jusqu'à l'obtention d'une certification représente également un défi majeur. Le présent indicateur décrit le taux de maintien en formation pour celles et ceux qui ont repris une école ou un apprentissage après leur passage par le dispositif CAP Formations.

Cet indicateur permet d'avoir une vision sur la durabilité de la reprise de formation et se lit de manière complémentaire au taux de retour en formation après un passage par CAP Formations (cf. *indicateur 4*).

Près de 8 jeunes sur 10 se maintiennent dans la formation reprise après CAP Formations

6.1 Taux de maintien en formation sur deux ans, selon l'année de fin du suivi à CAP Formations

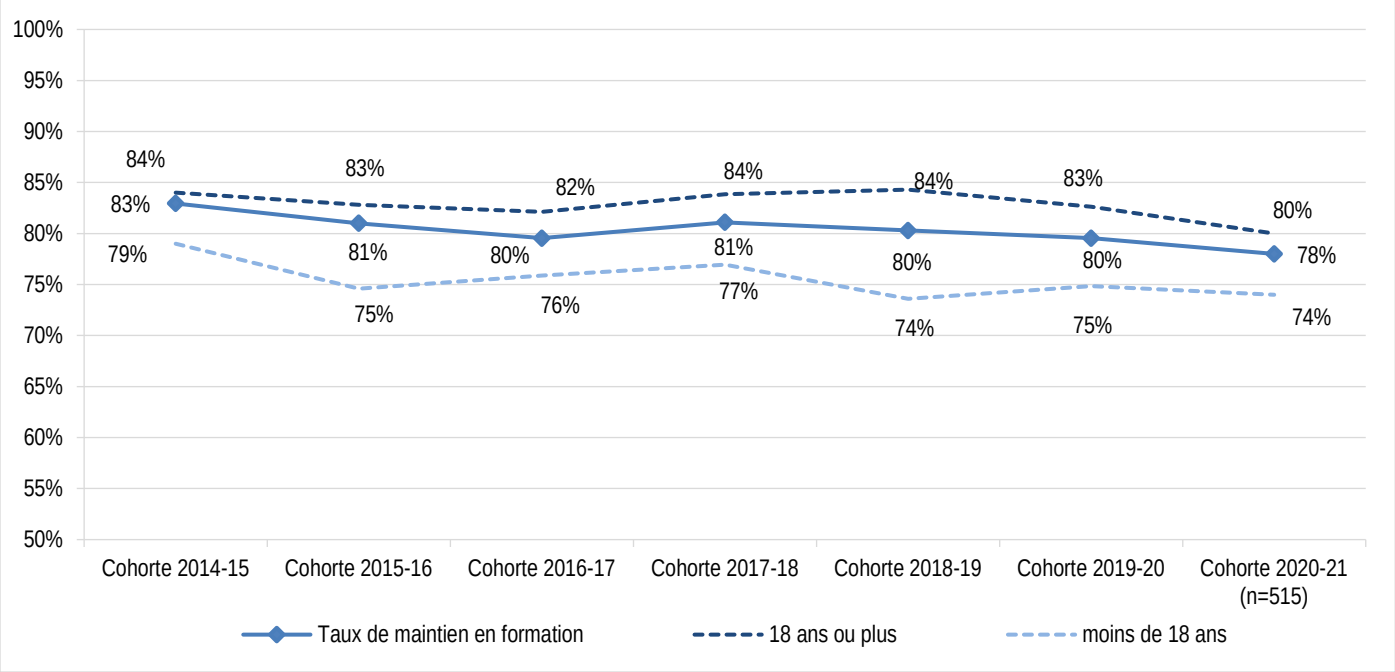

Sources : SRED – nBDS/Casenet

Le taux de maintien en formation s'élève à 78% *(Fig. 6.1)*. Dans l'ensemble, ce taux est relativement stable dans le temps (il fluctue entre 78% et 83% depuis 2014-15), même si sur la même période le taux de retour en formation a connu des fluctuations importantes (cf. *indicateur 4*). Le taux de maintien en formation est, semble-t-il, moins sensible à la conjoncture, puisque sur six cohortes analysées, on constate qu'environ 8 jeunes sur 10 restent en formation (sur deux années consécutives).

De manière plus fine, on constate que les plus jeunes, au moment de l'entrée à CAP Formations (18 ans ou moins), persévèrent un peu moins en formation (74% *vs* 80% pour les plus de 18 ans). Ces mineurs ayant connu une interruption de formation relativement tôt dans leur scolarité, souvent sans avoir pu accéder à une filière certifiante, semblent éprouver un peu plus de difficultés que les autres à s'y maintenir. ■

7. Orientations après le préqualifiant

La mise en place de FO18 a considérablement étendu les effectifs des programmes de préqualification, mais aussi leur périmètre d'intervention ainsi que la diversité des mesures proposées aux jeunes à risque de décrochage. Au-delà de leur diversité, tous les programmes de préqualification s'activent autour de l'augmentation ou de la restauration des performances scolaires, de l'orientation, du soutien socio-éducatif (remobilisation, engagement dans un processus de formation) et de l'expérience professionnelle (stages en entreprises ou en écoles professionnelles).

Cet indicateur rend compte des parcours des jeunes (souvent mineurs, mais pas seulement) qui, lors de la transition I, fréquentent l'une ou l'autre de ces structures, parfois de manière itérative.

En 2021-22, environ un tiers des élèves du préqualifiant a rejoint directement une filière certifiante du secondaire II, mais cette proportion tend à s'éroder

7.2 Orientations une année et deux ans après des élèves fréquentant un programme de préqualification au 31.12

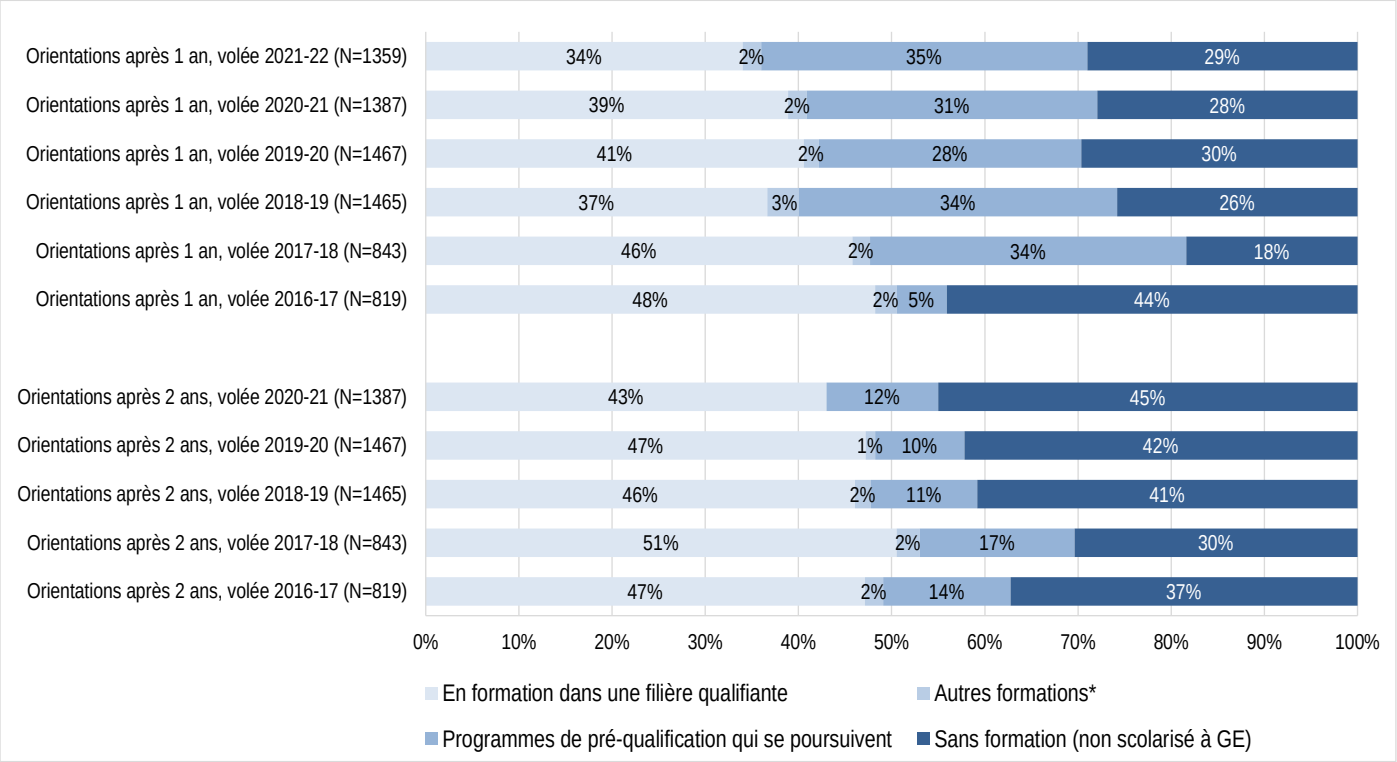

* Formations spécialisées, en école privée, à domicile, ou hors du canton et non spécifiée.

Sources : SRED – nBDS. Situation au 31.12

Pour la cohorte en préqualifiant de l'année scolaire 2021-22, un tiers environ rejoint une formation certifiante l'année suivante et la même proportion poursuit sa formation par une autre mesure de préqualification. C'est d'ailleurs une obligation pour les mineurs. Trois jeunes sur dix sont restés sans formation à l'issue de cette année. Depuis l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, ces proportions varient peu d'une année sur l'autre. Néanmoins, on constate une diminution faible mais constante de la part des jeunes qui entrent dans une formation qualifiante. Les autres orientations (formations privées ou spécialisées notamment) sont très marginales et l'interruption de toute formation (pour les majeurs à partir de l'année 2017-18) est notablement élevée, bien qu'en partie contenue depuis l'introduction de FO18 *(Fig. 7.2)*. ■

8. Taux de certification après le préqualifiant

Une des finalités de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), au-delà de maintenir les jeunes dans le système de formation, est d'augmenter les chances d'obtenir une certification pour les publics les plus fragiles. L'indicateur présenté ici a donc pour objectif de mesurer la proportion de jeunes qui parviennent à décrocher un premier diplôme après un passage par une formation préqualifiante. La réalisation de cet indicateur nécessite une approche longitudinale, avec un suivi de cohortes sur plusieurs années, qui sera réactualisé annuellement. Pour la situation de départ, quatre cohortes sur six antérieures à la mise en place de FO18 ans ont été retenues. C'est dans la durée qu'il sera possible d'estimer les différences (ou l'absence de différences) dans les parcours de formation couronnés par une certification, consécutive à la mise en œuvre de FO18.

Légère tendance à la hausse du taux de certification après le préqualifiant pour la volée 2018-19, mais qui ne se confirme pas pour l'instant pour la volée 2019-20

8.1 Évolution du taux de certification selon la cohorte sortie du préqualifiant

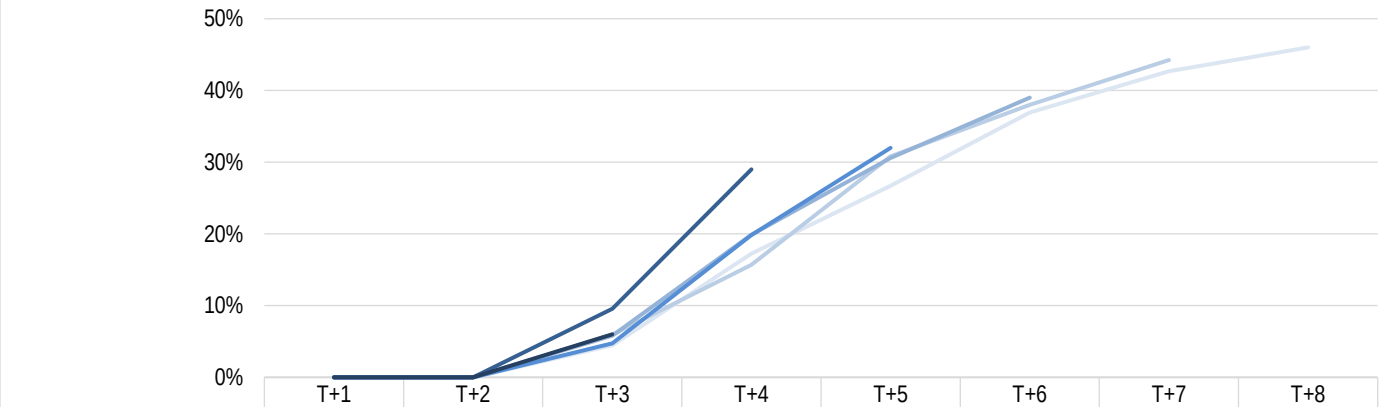

	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7	T+8
2014-15 (N=696)	0%	0%	4%	17%	27%	37%	43%	46%
2015-16 (N=721)	0%	0%	6%	16%	31%	38%	44%	
2016-17 (N=775)	0%	0%	6%	20%	31%	39%		
2017-18 (N=557)	0%	0%	5%	20%	32%			
2018-19 (N=965)	0%	0%	10%	29%				
2019-20 (N=1013)	0%	0%	6%					

Sources : SRED – nBDS/Casenet

Le suivi d'une cohorte (2014-15) montre que 46% des jeunes obtiennent une certification dans les huit années qui suivent leur sortie du préqualifiant *(Fig. 8.1)*. Il s'agit des jeunes qui ont poursuivi une formation (parfois avec des redoublements ou des réorientations), mais aussi de jeunes qui sont revenus à une formation (dans certains cas à une formation pour adultes) après un temps de décrochage, parfois de plusieurs années. Ce taux est donc encore susceptible d'évoluer dans les années à venir.

La comparaison de l'évolution des taux de certification année après année des cohortes plus récentes montre des résultats assez proches, mais avec une légère tendance à une certification plus nombreuse et plus rapide, particulièrement pour le début du suivi (sur 4 ans) de la volée 2018-19. Cependant ce n'est pas le cas pour la volée 2019-20 qui retrouve les tendances (sur 3 ans) des volées antérieures à 2018-19. Contrainte des analyses longitudinales, des comparaisons plus complètes ne seront disponibles que lorsque les jeunes des autres cohortes auront quitté les mesures de préqualification depuis 7 ans.

Des six cohortes présentées ci-dessous, seules les deux dernières sont, dès le début, affectées par la mise en œuvre de FO18. ■

Synthèse

- 5.5% des élèves du secondaire II (soit 1266 jeunes) interrompent leur formation avant l'obtention d'une certification en 2021-22 à Genève *(indicateur 1)*. Ce taux est en hausse notable depuis deux ans (3.7% en 2019-2020, 4.8% en 2020-21) et s'approche des taux des deux années précédant la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (5.9% en 2015-16 et 6.1% en 2016-17). Cette évolution concerne pour l'essentiel les jeunes ayant atteint leur majorité. Quant au décrochage des mineures et des mineurs, il n'existe quasiment plus (0.4%, soit 51 élèves) mais il est aussi en augmentation.
- La transition vers CAP Formations, devenu une formation préqualifiante pour les jeunes de moins de 18 ans et un dispositif de raccrochage pour celles et ceux qui ont atteint leur majorité, se développe de plus en plus et de manière multiforme. Parmi les jeunes du préqualifiant, 14% sont des mineures ou des mineurs inscrits à CAP Formations ; plus de 40% des jeunes qui décrochent après 18 ans passent par CAP Formations l'année suivante ; enfin, près de 60% des jeunes arrivés à CAP Formations mineurs et qui n'ont pas repris de formation continuent à le faire après leur majorité *(indicateur 2)*.
- La moitié des jeunes arrivés à CAP Formations en 2021-22 avaient décroché de leur formation depuis moins d'un mois. Ceci indique une transition vers CAP Formations rapide pour la majorité des jeunes concernés *(indicateur 3)*.
- 56% des jeunes qui suivent le programme de CAP Formations reprennent une formation. Ce taux est un peu plus élevé pour les jeunes qui avaient moins de 18 ans au moment du décrochage. Ce taux de reprise est en diminution, lente mais constante, depuis 3 ans *(indicateur 4)*.
- La durée totale de l'interruption de formation est de 22 mois en moyenne. Cette durée totale, qui tendait à s'allonger un peu ces trois dernières années, est à nouveau à la baisse. Alors que le temps de latence avant la prise en charge à CAP Formations diminue, la durée de prise en charge à CAP Formations reste plus stable *(indicateur 5)*.
- Parmi celles et ceux qui ont repris une formation en étant passés par CAP Formations, environ 80% s'y maintiennent ou se réorientent dans une autre formation l'année suivante. Ce taux est assez stable depuis quatre ans *(indicateur 6)*.
- Depuis FO18, les orientations l'année qui suit un programme préqualifiant se décomposent en trois tiers : un tiers entame une formation qualifiante, un peu plus d'un tiers poursuit la préqualification, voire une scolarité spécialisée ou privée, et un peu moins d'un tiers abandonne toute formation. La part des jeunes qui rejoignent une filière qualifiante tend à diminuer sur les 3 dernières années *(indicateur 7)*.
- Le suivi d'une cohorte (2015-16) montre que 46% des jeunes obtiennent une certification dans les huit années qui suivent leur sortie du préqualifiant (soit jusqu'à l'année scolaire 2022-23). La comparaison de l'évolution des taux de certification année après année des cohortes plus récentes montre des résultats assez proches, mais avec une légère tendance à une certification plus nombreuse et plus rapide, particulièrement pour la volée 2018-19, mais cette tendance ne se confirme pas, pour l'instant, pour la volée 2019-2020 *(indicateur 8)*.